



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
10.08.2005 Bulletin 2005/32

(51) Int Cl.7: **A42B 1/06, A42B 1/20**

(21) Numéro de dépôt: **04405075.5**

(22) Date de dépôt: **09.02.2004**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Dal Sasso, Giovanni**
2074 Marin (CH)

(74) Mandataire: **Gresset, Jean**
GLN
Gresset & Laesser Neuchâtel
Puits-Godet 8A
2000 Neuchâtel (CH)

(71) Demandeur: **Dal Sasso, Giovanni**
2074 Marin (CH)

(54) **Casquette multi-visières**

(57) L'invention concerne une casquette comportant une calotte entière (10) munie d'une visière fixe (11) et trois visières additionnelles (14) montées mobiles en

rotation dans des plans respectifs situés sous la visière fixe et sensiblement parallèles à elle, autour d'un axe géométrique passant par le sommet de la calotte.

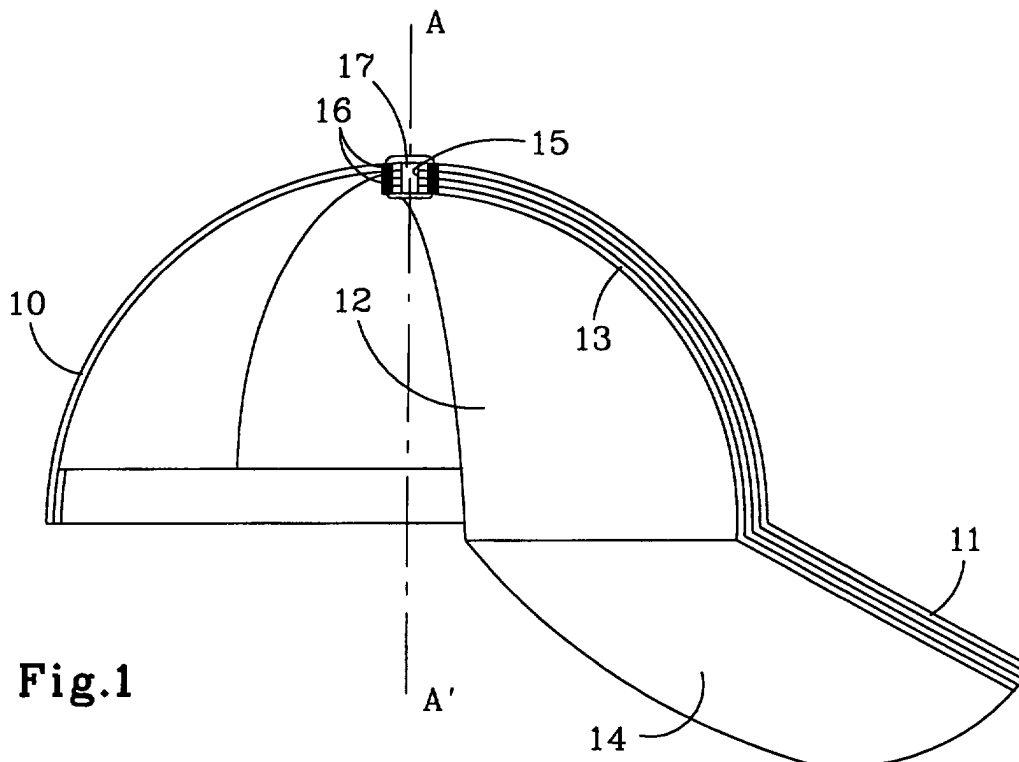


Fig.1

Description

[0001] La présente invention se rapporte aux coiffures, appelées casquettes, qui comportent une calotte munie d'une visière. Elle concerne, plus particulièrement, une casquette dont la calotte est sensiblement hémisphérique et dont la visière permet des effets variés, à des fins ludiques et/ou esthétiques.

[0002] A titre d'illustration, le brevet français 2.765.458 décrit une casquette dont la visière est amovible, de façon à pouvoir être portée à volonté seule ou avec la calotte. Le brevet coréen KR000037084 décrit une casquette dont la visière est capable d'effectuer un mouvement de rotation autour de la calotte.

[0003] Cependant, certains utilisateurs de casquette cherchent à se démarquer en portant un produit à la fois pratique, résolument fantaisiste et capable de s'adapter facilement au gré des envies.

[0004] La présente invention a pour objet de proposer un nouveau type de casquette répondant à cette demande.

[0005] De façon plus précise, l'invention concerne une casquette comportant une calotte entière munie d'une visière fixe et plusieurs visières montées mobiles en rotation dans des plans respectifs, situés sous la visière fixe et sensiblement parallèles à elle, autour d'un axe géométrique passant par le sommet de ladite calotte.

[0006] De façon avantageuse, la casquette selon l'invention présente encore les caractéristiques suivantes :

- Chaque visière mobile appartient à une calotte partielle emboîtée dans la calotte entière et liée à elle, à son sommet, par un élément de liaison articulée.
- La calotte entière est sensiblement hémisphérique et les calottes partielles ont une forme définie sensiblement par les arcs de cercles allant des bords de leur visière au sommet d'une calotte fictive de mêmes dimensions que la calotte entière.
- La visière fixe et les visières mobiles, au nombre de trois, sont sensiblement de mêmes dimensions.

[0007] D'autres caractéristiques de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, faite en regard du dessin annexé, dans lequel :

- la figure 1 est une vue en coupe de la casquette multi-visières proposée dans une configuration où toutes les visières sont empilées ;
- la figure 2 est une vue explosée des éléments constitutifs de la casquette de la figure 1, et
- la figure 3 est une vue de côté de la casquette en configuration complètement déployée.

[0008] Comme le montrent les figures 1 et 2, la casquette multi-visières selon l'invention comporte, de ma-

nière classique, une calotte hémisphérique 10 munie d'une visière fixe 11 qui lui est raccordée sur, environ, le quart de la circonférence de sa base.

[0009] La particularité de cette casquette réside dans le fait qu'elle comporte, en plus, trois portions de casquette identiques 12 montées mobiles en rotation autour de l'axe AA de sa calotte 10.

[0010] Les trois portions de casquette 12 sont constituées d'une partie de calotte hémisphérique 13 emboîtée dans la calotte entière 10 et munie d'une visière 14 identique à la visière fixe 11. La calotte partielle 13 est définie sensiblement par les arcs de cercle reliant le bord de sa visière 14 au sommet d'une calotte fictive qui serait de même dimension que la calotte entière 10.

[0011] La calotte 10, sa visière 11, les calottes partielles 13 et leurs visières 14 sont réalisées en tout matériau habituellement utilisé pour la fabrication de telles coiffures. On notera cependant que les trois calottes partielles 13 sont rendues rigides, afin de faciliter leur rotation, par exemple, par l'existence d'une coque ou armature en matière plastique ou par traitement chimique du matériau qui les constitue.

[0012] Les quatre calottes sont percées, à leur sommet, d'un trou 15 muni d'un anneau plat de renfort 16 et destiné à leur assemblage. Les trois calottes partielles 13 étant emboîtées dans la calotte entière 10, cet assemblage est réalisé à l'aide d'un élément de liaison articulée 17, soit permanent, de type rivet, soit amovible, de type bouton-pression, et passant librement dans les trous 15.

[0013] La casquette multi-visières selon l'invention étant ainsi constituée, les trois portions de casquette 12 peuvent pivoter autour de l'axe AA. Les trois visières 14 peuvent ainsi être disposées tout autour de la circonférence de la calotte principale 10, dans toute position souhaitée. Dans la configuration de la figure 1, les trois visières mobiles 14 sont ramenées sous la visière fixe 11, la casquette ressemblant alors à une casquette normale. La figure 3 montre, au contraire, une configuration dans laquelle les trois visières 14 sont complètement déployées sur le pourtour de la casquette, qui prend alors davantage la forme d'un chapeau fantaisiste.

[0014] Ainsi est proposée une casquette multi-visières offrant une utilisation très ludique et décontractée qui se différencie de l'utilisation traditionnelle de ce type de coiffure.

[0015] On notera, en particulier, que l'utilisation d'un élément d'assemblage amovible de type bouton-pression permet de changer aisément les portions de casquettes mobiles et de réaliser ainsi des effets esthétiques variés.

Revendications

1. Casquette comportant une calotte entière (10) munie d'une visière fixe (11), **caractérisée en ce qu'elle** comporte plusieurs visières additionnelles (14)

montées mobiles en rotation dans des plans respectifs situés sous la visière fixe et sensiblement parallèles à elle, autour d'un axe géométrique (AA) passant par le sommet de ladite calotte.

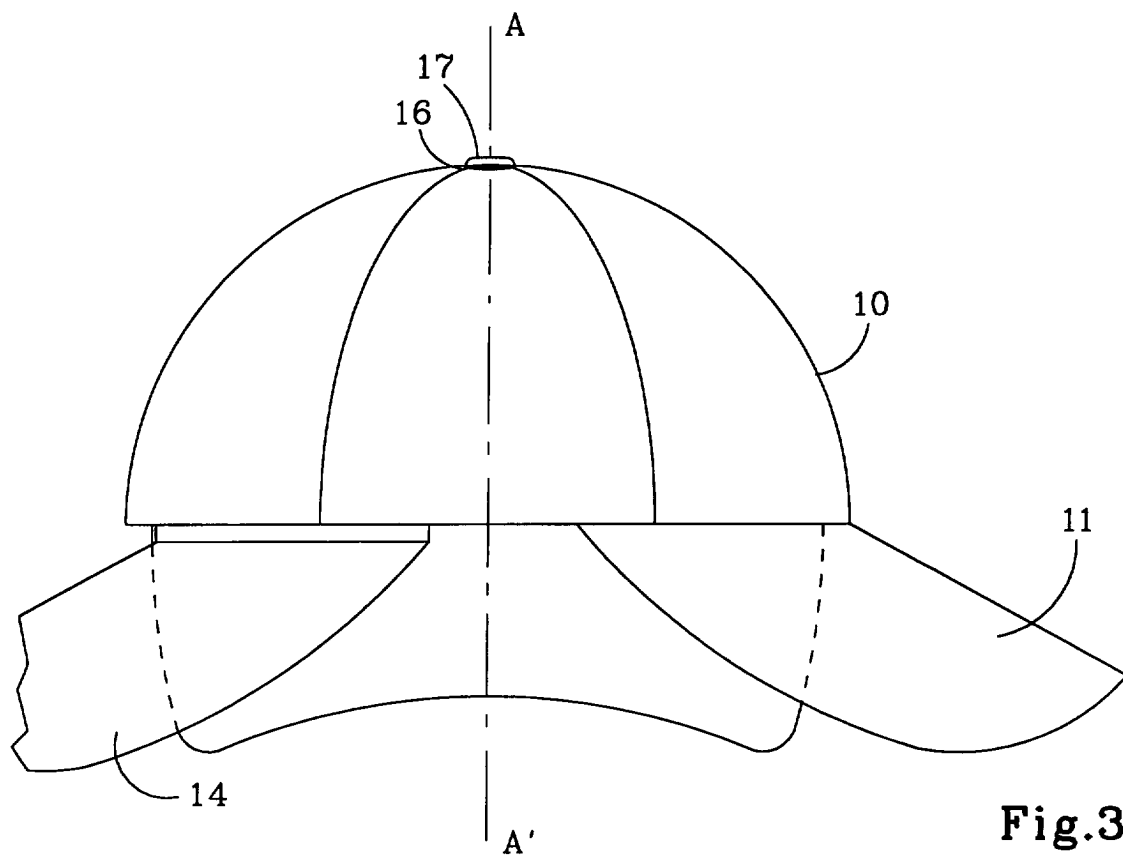
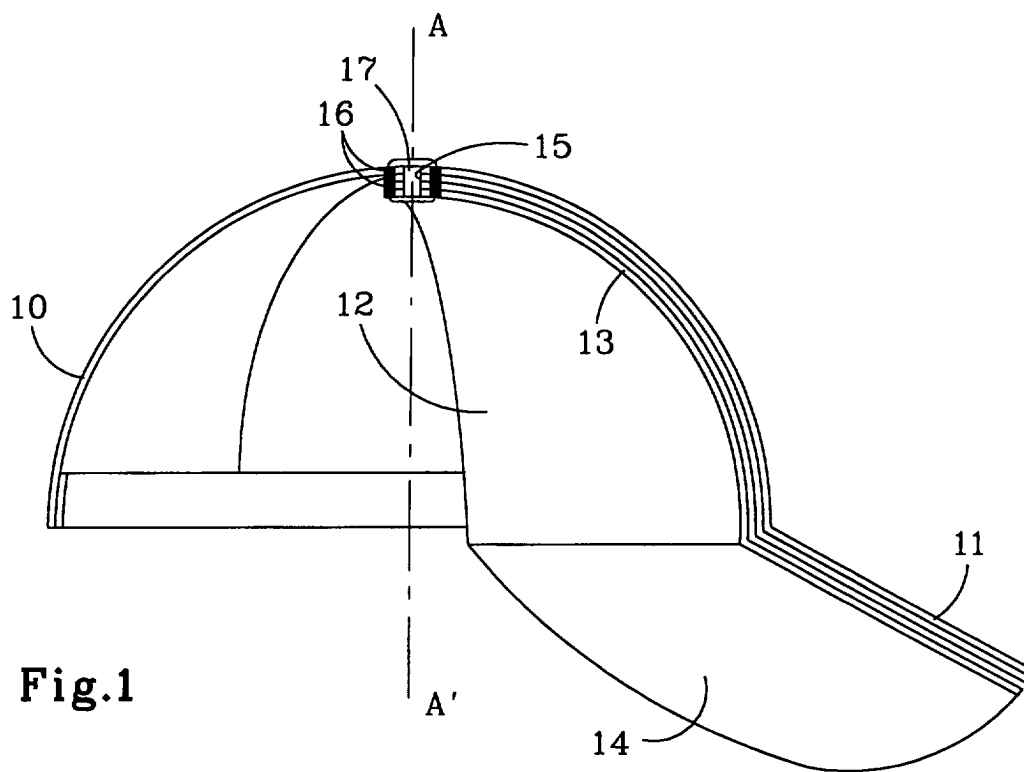
5

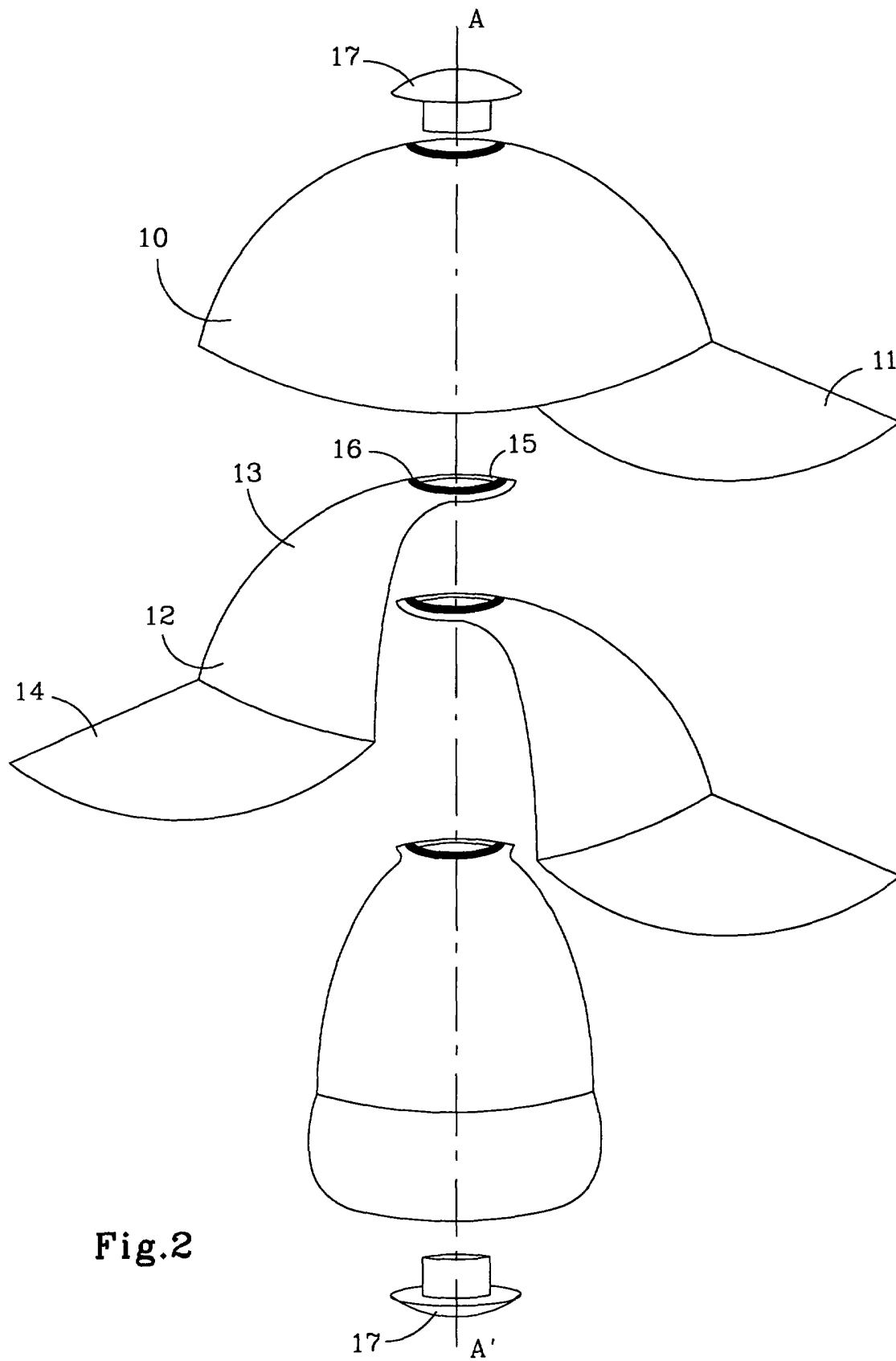
2. Casquette selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** chaque visière mobile (14) appartient à une calotte partielle (13) emboîtée dans la calotte entière (10) et liée à elle, à son sommet, par un élément de liaison articulée (17). 10
3. Casquette selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** la calotte entière (10) est sensiblement hémisphérique et **en ce que** les calottes partielles (13) ont une forme définie sensiblement par les arcs de cercles allant des bords de leur visière (14) au sommet d'une calotte fictive de mêmes dimensions que la calotte entière. 15
4. Casquette selon l'une des revendications 2 et 3, **caractérisée en ce que** ledit élément de liaison articulée (17) est de type permanent. 20
5. Casquette selon l'une des revendications 2 et 3, **caractérisée en ce que** ledit élément de liaison articulée (17) est de type amovible. 25
6. Casquette selon l'une des revendications 2 à 5, **caractérisée en ce que** chaque calotte partielle (13) a une rigidité facilitant leur rotation. 30
7. Casquette selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce que** le nombre et la dimension des visières mobiles (14) sont tels qu'elles permettent de la transformer en chapeau. 35
8. Casquette selon la revendication 7, **caractérisée en ce que** la visière fixe (11) et les visières mobiles (14), au nombre de trois, sont sensiblement de mêmes dimensions. 40

45

50

55







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 04 40 5075

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 6 473 907 B1 (HARWOOD MICHAEL S) 5 novembre 2002 (2002-11-05) * revendication 1; figures 1,4 *	1	A42B1/06 A42B1/20
A	US 1 677 187 A (ETHEL LEIBSON SHANE) 17 juillet 1928 (1928-07-17) * revendication 1; figures 1,2 *	1	
A	US 5 091 994 A (DELANE LOUIS A ET AL) 3 mars 1992 (1992-03-03) * revendication 1; figure 1 *	1,8	
A	US 5 253 364 A (ROBINSON CASE J) 19 octobre 1993 (1993-10-19) * revendication 1; figure 1 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A42B A61F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 5 juillet 2004	Examineur D'Souza, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 40 5075

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

05-07-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6473907	B1	05-11-2002	AUCUN	
US 1677187	A	17-07-1928	AUCUN	
US 5091994	A	03-03-1992	WO 9207482 A1	14-05-1992
US 5253364	A	19-10-1993	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82